

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juillet 2020 à 18 heures 00

COMPTE RENDU

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 52
Délégués ayant donné pouvoir : 1
Délégués votants : 53

Date de convocation du Conseil : 08/07/2020

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Margencel - Collège Théodore Monod
5 Route des Cinq Chemins
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 879, pouvoir donné à M. Joseph DEAGE)
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ-SUR-LEMAN : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS
THONON-LES-BAINS : Mme Mélanie DESFOUGERES, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie SETTI, M. Mustapha GOKTEKIN, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Thomas BARNET, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Gérard BASTIAN, M. Franck DALIBARD, Mme Nicole JAILLET, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Richard BAUD, M. Christophe ARMINJON, M. René GARCIN, Mme Brigitte JACQUESSON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Marc BRECHOTTE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération 877, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD donne pouvoir à M. Olivier JACQUIER

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

SCIEZ-SUR-LEMAN : M. Jean-Philippe LAMBERT

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
M. Eric LANQUETIN, Services CA

Secrétaire de séance

M. Michel BURGNARD a été élu secrétaire

Invités excusés

18h10 lancement de la séance. Jean NEURY rappelle les conditions sanitaires qui devront être respectées lors des votes.

Il tient à remercier les conseillers du mandat 2017-2020 et plus particulièrement le travail des membres du Bureau mené afin d'assurer le lancement de cette agglomération. Il en profite pour saluer le travail des services durant ces 3 ans et leur implication à l'occasion de la période de crise sanitaire du Covid-19.

Il attend de cette séance des débats sereins et respectueux lançant ce nouveau mandat.

N° 867

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

GOVERNANCE - Service : Administration générale

Rapporteur :

M. NEURY, Président temporaire, a procédé à l'appel nominatif par ordre alphabétique des conseillers communautaires, régulièrement convoqués en application des articles L2121.10, L2121.11, L2121.12 et L2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires
ARMINJON Christophe
ASNI-DUCHENE Isabelle
BARNET Thomas
BARRAS Olivier
BASTARD Catherine
BASTIAN Gérard
BAUD Jean-Baptiste
BAUD Richard
BEL Serge
BERNARD Patrick
BERTHIER Marie-Pierre
BEURRIER Chrystelle
BONDAZ Patrick
BOURGEOIS Fatima
BRECHOTTE Jean-Marc
BURGNARD Michel
CHUINARD Claire
CONDEVAUX Patrick
DALIBARD Franck
DE LA IGLESIA Carine
DEAGE Joseph
DEMOLIS Cyril
DESFOUGERES Mélanie
DETURCHE Sandrine
DEVILLE François

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Titulaires
DUCRET Bruno
ESCOFFIER Jean-Louis
FAUDOT Claudine
GARCIN René
GENOUD Pascal
GIRARD René
GOKTEKIN Mustapha
GROPPI Emily
JACQUESSON Brigitte
JACQUIER Olivier
JAILLET Nicole
KUNG Jean-François
LAHOTTE Philippe
LAMBERT Jean-Philippe
MAGNIEZ Anne
MANILLIER Claude
MARTINERIE Catherine
MORIAUD Pascale
MOULIN Brigitte
PARRA D'ANDERT Sophie
IGNAL-JACQUARD Marcel
PLACE-MARCOZ Isabelle
SETTI Sylvie
SONGEON Christophe
TERRIER Jean-Claude
THOMAS Gil
VENNER Laetitia
WAINHOUSE Cassandra
WOLF Pascal

Suppléants
BARONE Stéphane
BURGNIARD Céline
De PROYART Aubert
DUJOUX Lionel
DURET Aline
DUTARTRE Claire
FABRE Rémy
FILLON Murielle
GALLAY Joël

Suppléants
GERDIL Frédéric
GRAZ Geneviève
JORDAN Dominique
LOTZOZ Karine
MARCLAY Céline
MAURICE Claude
MICHAUD Marie-Christine
NEYROUD Michèle
SCHEFZICK Lucille
SECHAUD Geneviève

M. le Président de séance a déclaré les conseillers communautaires installés dans leurs fonctions au sein du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération. Puis il a invité le doyen de l'assemblée à prendre la présidence de l'assemblée afin de procéder à l'élection du Président.

René GIRARD en qualité de doyen, conformément aux articles L. 5211.1 et 2 du CGCT, déclare la séance ouverte une fois la constatation du quorum effectuée.

En application de l'article 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance en la personne de Michel BURGNARD.

N° 868

PRESIDENT(E) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – Election

GOVERNANCE - Service : Administration générale

Rapporteur :

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0042 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9,

VU le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération,

VU les résultats du scrutin.

Le Conseil Communautaire,

PROCLAME M. Christophe ARMINJON Président de la Communauté d'Agglomération Thonon-Agglomération et le déclare installé.

N° 869

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

GOVERNANCE - Service : Administration générale

Rapporteur :

Le Conseil Communautaire,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0042 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10.

CONSIDERANT que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application du deuxième et troisième alinéa, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze,

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du Bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : 1 (Michel BURGNARD)

ABSTENTION : 4 (Sophie PARRA D'ANDERT, Jean-Baptiste BAUD, Mélanie DESFOUGERES, Thomas BARNET)

FIXE le nombre :

- de vice-présidents à 14,
- des autres membres du bureau à 2.

N° 870

1er VICE-PRESIDENT(E) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - Election

GOVERNANCE - Service : Administration générale

Rapporteur :

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0042 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9,

VU la délibération n° CC000869 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau,

VU le procès-verbal de l'élection du vice-président annexé à la présente délibération,

VU les résultats du scrutin.

Le Conseil Communautaire,

PROCLAME

M. Christophe SONGEON élu premier vice-président et le déclare installé.

N° 871

2ème VICE-PRESIDENT(E) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - Election

GOUVERNANCE - Service : Administration générale

Rapporteur :

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0042 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 ; L 5211-6-1 ; L. 5211-9,

VU la délibération n° CC000869 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau,

VU le procès-verbal de l'élection du vice-président annexé à la présente délibération,

VU les résultats du scrutin.

Le Conseil Communautaire,

PROCLAME M. Claude MANILLIER élu deuxième vice-président et le déclare installé.

N° 872

3ème VICE-PRESIDENT(E) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - Election

GOUVERNANCE - Service : Administration générale

Rapporteur :

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0042 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 ; L 5211-6-1 ; L. 5211-9,

VU la délibération n° CC000869 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau,

VU le procès-verbal de l'élection du vice-président annexé à la présente délibération,

VU les résultats du scrutin.

Le Conseil Communautaire,

PROCLAME M. Jean-Claude TERRIER élu troisième vice-président et le déclare installé.

N° 873

4ème VICE-PRESIDENT(E) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - Election

GOUVERNANCE - Service : Administration générale

Rapporteur :

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0042 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté

d'agglomération Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 ; L 5211-6-1 ; L. 5211-9,
VU la délibération n° CC000869 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau,
VU le procès-verbal de l'élection du vice-président annexé à la présente délibération,
VU les résultats du scrutin.

Le Conseil Communautaire,

PROCLAME M. Cyril DEMOLIS élu quatrième vice-président et le déclare installé.

N° 874

5ème VICE-PRESIDENT(E) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - Election

GOVERNANCE - Service : Administration générale

Rapporteur :

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0042 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 ; L 5211-6-1 ; L. 5211-9,
VU la délibération n° CC000869 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau,
VU le procès-verbal de l'élection du vice-président annexé à la présente délibération,
VU les résultats du scrutin.

Le Conseil Communautaire,

PROCLAME M. François DEVILLE élu cinquième vice-président et le déclare installé.

N° 875

6ème VICE-PRESIDENT(E) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - Election

GOVERNANCE - Service : Administration générale

Rapporteur :

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0042 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 ; L 5211-6-1 ; L. 5211-9,
VU la délibération n° CC000869 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau,
VU le procès-verbal de l'élection du vice-président annexé à la présente délibération,
VU les résultats du scrutin.

Le Conseil Communautaire,

PROCLAME M. Gérard BASTIAN élu sixième vice-président(e) et le déclare installé.

N° 876

7ème VICE-PRESIDENT(E) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - Election

**GOVERNANCE - Service : Administration générale
Rapporteur :**

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0042 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 ; L 5211-6-1 ; L. 5211-9,

VU la délibération n° CC000869 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau,

VU le procès-verbal de l'élection du vice-président annexé à la présente délibération,

VU les résultats du scrutin.

Le Conseil Communautaire,

PROCLAME Mme Chrystelle BEURRIER élue septième vice-présidente et la déclare installée.

**Suspension de la séance à 23h00.
Reprise de la séance à 23h15.**

N° 877

8ème VICE-PRESIDENT(E) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - Election

**GOVERNANCE - Service : Administration générale
Rapporteur :**

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0042 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 ; L 5211-6-1 ; L. 5211-9,

VU la délibération n° CC000869 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau,

VU le procès-verbal de l'élection du vice-président annexé à la présente délibération,

VU les résultats du scrutin.

Le Conseil Communautaire,

PROCLAME M. Joseph DEAGE élu huitième vice-président et le déclare installé.

Départ de M. Jean-François KUNG, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON

N° 878

9ème VICE-PRESIDENT(E) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - Election

GOUVERNANCE - Service : Administration générale Rapporteur :

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0042 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 ; L 5211-6-1 ; L. 5211-9,

VU la délibération n° CC000869 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau,
VU le procès-verbal de l'élection du vice-président annexé à la présente délibération,

VU les résultats du scrutin.

Le Conseil Communautaire,

PROCLAME M. Richard BAUD élu neuvième vice-président et le déclare installé.

N° 879

10ème VICE-PRESIDENT(E) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - Election

GOUVERNANCE - Service : Administration générale Rapporteur :

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0042 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 ; L 5211-6-1 ; L. 5211-9,

VU la délibération n° CC000869 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau,
VU le procès-verbal de l'élection du vice-président annexé à la présente délibération,

VU les résultats du scrutin.

Le Conseil Communautaire,

PROCLAME Mme Claire CHUINARD élue dixième vice-présidente et la déclare installée.

Départ de Mme Marie-Pierre BERTHIER, pouvoir donné à M. Joseph DEAGE

N° 880

11ème VICE-PRESIDENT(E) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - Election

GOUVERNANCE - Service : Administration générale Rapporteur :

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0042 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 ; L 5211-6-1 ; L. 5211-9,

VU la délibération n° CC000869 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau,

VU le procès-verbal de l'élection du vice-président annexé à la présente délibération,

VU les résultats du scrutin.

Le Conseil Communautaire,

PROCLAME Mme Isabelle PLACE MARCOZ élue onzième vice-présidente et la déclare installée.

N° 881

12ème VICE-PRESIDENT(E) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - Election

GOVERNANCE - Service : Administration générale

Rapporteur :

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0042 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 ; L 5211-6-1 ; L. 5211-9,

VU la délibération n° CC000869 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau,

VU le procès-verbal de l'élection du vice-président annexé à la présente délibération,

VU les résultats du scrutin.

Le Conseil Communautaire,

PROCLAME M. Serge BEL élu douzième vice-président et le déclare installé.

N° 882

13ème VICE-PRESIDENT(E) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - Election

GOVERNANCE - Service : Administration générale

Rapporteur :

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0042 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 ; L 5211-6-1 ; L. 5211-9,

VU la délibération n° CC000869 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau,

VU le procès-verbal de l'élection du vice-président annexé à la présente délibération,
VU les résultats du scrutin.

Le Conseil Communautaire,

PROCLAME Mme Brigitte MOULIN élue treizième vice-présidente et la déclare installée.

N° 883

14ème VICE-PRESIDENT(E) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - Election

GOVERNANCE - Service : Administration générale

Rapporteur :

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0042 en date du 18 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 ; L 5211-6-1 ; L. 5211-9,

VU la délibération n° CC000869 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau,

VU le procès-verbal de l'élection du vice-président annexé à la présente délibération,

VU les résultats du scrutin.

Le Conseil Communautaire,

PROCLAME M. Olivier JACQUIER élu quatorzième vice-président et le déclare installé.

N° 884

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL PAR LE PRESIDENT

GOVERNANCE - Service : Administration générale

Rapporteur :

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l' élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section III du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section II du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

La charte de l' élu local est traduite en 7 points :

Charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE :

- de la lecture faite en séance de ladite Charte de l' élu local par M. le Président,
- de la distribution en séance de cette même charte à l'attention de chacun des membres du conseil communautaire de Thonon Agglomération (charte de l' élu local et articles du CGCT).

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président informe l'assemblée :

- que le premier Bureau Communautaire se tiendra le mardi 21 juillet 2020 à 9h à Perrignier,
- que le prochain Conseil Communautaire se déroulera le jeudi 30 juillet 2020 à 18h.

Séance levée à 03h00.

Christophe ARMINJON,
Président